



SEANCE  
31 Mai 2023

**OBJET :**  
*Fixation des loyers  
cabinets médicaux de  
la Maison de Santé  
Pluriprofessionnelle  
(MSP)*

**RAPPORTEUR :**  
*Jean-Luc BARCELLI*

N°  
2023-05-06

**PJ :**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le trente un mai, à dix-huit heures quinze minutes, les Membres du Conseil Municipal d'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L 2121-09 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Guy MOUREAU, Maire.

**Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : 23**

Guy MOUREAU – Jean-Luc BARCELLI – Josette PULITI – Corinne CRISTOFARO – Régis PHALY – Marion PAPADOPOULOS – Alain NOUVEAU – Aurore CHANTY – Alain MAGGI – Jean-Pierre GOMEZ – Rose-Marie RUBIRA-GEOFFRAI – Christian GUICHARD – Serge BERNABÉ – Jean-Paul DELCASSO – André BOUCHENY – Sylvia MOUCADEL – Anthony GIACOMONI – Marjorie BARRÉ – Patrick MOUTTE – Jean-Philippe TESTUD – Jennifer MACIA – Denis DUCHENE – Christine D'INGRANDO

**Étaient Excusés : 6**

Sabah BOULMAIZ représentée par Josette PULITI  
William BOUQUET représenté par Jean-Luc BARCELLI  
Aurélien NOUGIER représenté par Régis PHALY  
Line PIGHINI représentée par Patrick MOUTTE  
Odile BOUCHARD-TRUPHEMUS représentée par Corinne CRISTOFARO  
Audrey TRALONGO représentée par Guy MOUREAU  
**Absent :**

**Secrétaire de Séance : Josette PULITI**

☞ ☞ ☞

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code général de la propriété des personnes publiques,

**Vu** la délibération n°2020-05-01 du 7 mai 2020 sur les orientations de la Maison de santé pluri-professionnelle et la convention de mise à disposition de locaux au docteur Masson,

**Vu** la délibération n° 2022-09-07 du 22 septembre 2020 relative à la conclusion d'un avenant n° 1 à la convention de location des locaux avec le docteur Masson,

**Vu** la délibération n° 2022-09-08 du 29 septembre 2022 portant attribution des travaux d'extension de la Maison de Santé Pluri professionnel pour créer 5 nouveaux cabinets médicaux dans la cour

des anciennes écoles,

Considérant que le projet de santé du territoire nécessite d'accueillir des nouveaux médecins ou professionnels de santé,

Après avoir ouï l'exposé,  
Et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Par 24 voix POUR

5 ABSTENTIONS : M. Duchêne – Mme Macia – M. Moutte – Mme Pighini – M. Testud

- **FIXE** le montant de la redevance d'occupation mensuelle des nouveaux cabinets médicaux à 325 € charges comprises ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à conclure les conventions de mise à disposition des cabinets médicaux avec les professionnels de santé désireux de s'installer au sein de la MSP
- **DIT** que les redevances d'occupation de l'ensemble des cabinets médicaux de la Maison de Santé Pluri professionnelle seront revalorisées chaque année au 1 er janvier en fonction de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) selon la formule suivante :

Redevance d'occupation au 1/01/n = redevance d'occupation au 1/01/n-1 x (IRL applicable à la date de révision/IRL applicable à la même date n-1)

Fait et délibéré  
Les jours mois et an ci-dessus  
ont signé  
Pour copie conforme

La secrétaire de séance,

**Josette PULITI**



Le Maire,

**Guy MOUREAU**



Acte certifié exécutoire le : 20/06/2023  
Après dépôt en Préfecture le : 03/06/2023  
Après publication ou notification le : 20/06/2023  
P/O



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication